



APPEL

DE RECRUTEMENT

Appel par voie de recrutement d'un technicien en prévention incendie à titre contractuel au grade de gradué spécifique (échelle barémique : B1)

Le Collège de la Zone de secours Hainaut-Est, en séance du 11 juillet 2025, a décidé de lancer un appel par voie de recrutement d'un technicien en prévention incendie à titre contractuel, temps-plein, au grade de gradué spécifique, et de constituer une réserve de recrutement de lauréats d'une durée de validité de 2 ans.

DESCRIPTIF DE FONCTION

La Zone de Secours Hainaut-Est recherche par recrutement pour son cadre administratif et logistique (Calog) un technicien en prévention incendie à titre contractuel au grade de gradué spécifique (échelle barémique : B1)

MISSIONS

Le technicien en prévention exécute les missions d'avis et de contrôle dans le domaine de la prévention contre l'incendie et l'explosion, sur base d'un dossier (plans d'architectes, dossier de permis d'urbanisme...) ou d'une visite sur site, conformément à l'A.R. du 19 décembre 2014 fixant l'organisation de la prévention incendie dans les zones de secours.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

Ses activités au sein de la zone sont essentiellement :

- Exécuter les missions et projets qui lui sont confiés par le supérieur hiérarchique et/ou fonctionnel dans le respect des procédures de la zone de secours.
- Participer au traitement (examen de documents, réunions, visites sur site, rédaction de rapports/procès-verbaux,...) des missions de contrôle du respect des dispositions techniques réglementaires et/ou normatives dans le domaine de la prévention des incendies.
- Collaborer avec les auteurs de projets, les architectes et les administrations publiques.
- Participer au développement de la politique zonale de prévention.
- Contribuer aux bonnes relations avec les autres acteurs, internes ou externes à la zone de secours, de la prévention des incendies.



COMPÉTENCES & SAVOIR-ÊTRE

- **Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court (bachelier), de préférence dans un domaine technique, scientifique ou juridique.**
- Maîtriser les logiciels de bureautique courants (traitement de texte, tableur...)
- Etre capable de lire et interpréter des plans d'architecte.
- Etre capable de comprendre et appliquer des textes juridiques, réglementaires ou normatifs.
- S'exprimer avec clarté et efficacité aussi bien à l'écrit qu'à l'oral.
- Faire preuve d'esprit de synthèse et d'analyse ainsi que de rigueur et de précision dans son travail.
- Etre capable d'autonomie dans l'organisation de son travail tout en respectant les procédures et les délais impartis.
- Faire preuve d'esprit d'équipe et de collaboration.
- Avoir le sens des responsabilités et le souci du service aux citoyens.
- Faire preuve de qualités humaines et relationnelles développées.
- Disposer de connaissances techniques dans le domaine de la construction et des installations techniques liées aux bâtiments **est un atout.**

CONDITIONS À REMPLIR À LA DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL

1. Etre membre d'un Etat faisant partie de l'Espace économie européen ou de la Confédération helvétique ;
2. Avoir une connaissance de la langue jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
3. Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction à exercer ;
4. Jouir des droits civils et politiques ;
5. Etre en règle vis-à-vis des lois sur la milice ;
6. Etre âgé de 18 ans minimum ;
7. Etre titulaire du permis de conduire de catégorie B ;
8. Etre titulaire d'un bachelier ;



EPREUVES DE SÉLECTION

Réussir devant les membres de la commission de sélection désignés par le Collège, les épreuves d'aptitudes suivantes :

1) Une épreuve écrite éliminatoire, pour laquelle l'orthographe est prise en compte :

- Rédaction d'un texte argumentatif sur un sujet en rapport avec la fonction ;
- Questionnaire visant à tester les candidats sur leur capacité de raisonnement, leur connaissance de la Zone de secours, leur culture générale et les connaissances générales ou techniques liées à la fonction.

Cette épreuve représente 25%, de la cote globale.

Pour réussir, le candidat devra obtenir au moins 50% des points de la partie écrite.

En cas d'échec, le candidat ne sera pas admis à l'épreuve orale.

2) Une épreuve orale comprenant :

a) 1 ère partie : un exercice de mise en situation (avec préparation écrite d'une demi-heure) permettant d'évaluer les connaissances du candidat, sa méthodologie de travail et surtout sa capacité à argumenter oralement; celui-ci représentera 50 % de la cote globale ;

b) 2 ème partie : une interview permettant d'apprécier la motivation, la maturité et la personnalité du candidat ainsi que ses aptitudes ; celle-ci représentera 25% de la cote globale.

Pour réussir, le candidat devra obtenir au moins 50% des points de la partie orale.

Pour réussir, le candidat devra obtenir un résultat de 50 % à chacune des épreuves et un résultat global de 60 % minimum.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SÉLECTION

- Le Commandant de zone en qualité de président ou son délégué ;
- Le Directeur en charge de l'administration et des ressources ou son délégué ;
- D'un à trois membre(s) choisi(s) pour leur maîtrise de la matière à évaluer.



A TITRE INDICATIF

- ⇒ Contrat à durée indéterminée;
- ⇒ Barème B1 (RGB) – Traitement mensuel brut indexé en fonction de l'ancienneté ;
- ⇒ Possibilité de reprise d'ancienneté barémique dans le secteur privé et dans le secteur public ;
- ⇒ Remboursement à 100 % des frais de déplacement en transports en commun ;
- ⇒ Chèques-repas ;
- ⇒ Allocation de fin d'année ;
- ⇒ Possibilité d'évolution de carrière et de formation.

MODALITÉS D'INTRODUCTION DE VOTRE CANDIDATURE

Votre dossier de candidature doit être composé :

- D'une lettre de motivation datée;
- D'un curriculum vitae;
- D'une copie :
 - ⇒ de votre carte d'identité recto/verso ;
 - ⇒ de votre (vos) diplôme(s), titre(s) de compétence(s) ou titre(s) de formation correspondant à la condition visée dans le descriptif de fonction;
 - ⇒ d'un extrait de votre casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
 - ⇒ d'un certificat de milice le cas échéant (personnes nées avant le 01/01/1976) ;
 - ⇒ du permis de conduire B.

Il doit être envoyé pour le **14 septembre 2025 au plus tard**, par courrier postal à l'adresse suivante :

ZONE DE SECOURS HAINAUT-EST
Réf. : **ZOHE.GRH.REC.202504**
Rue de la Tombe, 112
6001 MARCINELLE

A savoir :

Toute candidature incomplète, illisible ou qui ne respecte pas les modalités d'introduction des candidatures ne sera pas prise en considération.

Date de parution : le 14 juillet 2025